

Questions orales

● (1417)

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre a de nouveau recours à un sophisme pour camoufler la discrimination dont il fait preuve à l'endroit des Canadiens de différentes régions de notre pays. Étant donné que Gérard D. Lévesque, leader du parti libéral à l'Assemblée nationale du Québec, a déclaré hier soir sur les ondes radiophoniques nationales que le gouvernement fédéral n'aurait pas dû déposer de budget ou de proposition définitive à la Chambre des communes avant de s'être assuré que tous les gouvernements provinciaux acceptaient sa formule, le premier ministre pourrait-il dire pour quelle raison le gouvernement fédéral n'a pas attendu pour présenter son budget que le gouvernement du Québec ait présenté le sien et fait connaître sa position, ce qui aurait peut-être permis d'éviter ce gâchis regrettable?

M. Trudeau: Je suis un peu déçu de ces observations, monsieur l'Orateur, car l'honorable représentante, qui fait généralement preuve d'intelligence, ne devrait pas éluder une réponse en parlant de sophisme. Si elle estime que je raisonne mal, elle devrait poser une question supplémentaire. Même si elle n'a pas cette question supplémentaire écrite d'avance, elle devrait pouvoir l'élaborer elle-même et indiquer en quoi ma réponse est inexacte. Je persiste à dire que c'est l'attitude du Québec qui est la source du mal. Le gouvernement fédéral, pour sa part, a traité toutes les provinces de la même façon.

Quant à l'idée que la présentation du budget aurait dû être retardée . . .

M. Malone: Elle a été retardée.

M. Trudeau: Le député déclare que nous aurions dû retarder la présentation du budget. Sous l'effet des pressions considérables que l'opposition s'est vantée d'avoir exercées, nous avons annoncé la date du budget. Nous l'avons annoncée deux ou trois semaines à l'avance. La veille même de la présentation du budget, le ministre fédéral consultait encore ses homologues provinciaux. Certains députés, y compris des membres du Nouveau parti démocratique, ont reproché au ministre de trop longues consultations, car une fuite s'étant produite, le chef du Nouveau parti démocratique . . .

M. Broadbent: Un autre sophisme.

M. Trudeau: Doucement. C'est ce qu'il a dit.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ils n'aiment pas qu'on leur rappelle leurs actes irréflectés. Toutefois, le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré ici même à la Chambre qu'il y avait eu une fuite au sujet du budget et que nous devions en quelque sorte en être tenus responsables. La fuite a été une conséquence des consultations. Voici qu'on nous dit maintenant qu'il aurait fallu retarder la présentation du budget. Vous imaginez-vous le ministre des Finances prendre la parole à 8 heures, le lundi soir du budget, pour dire: «Après trois semaines, M. Parizeau ne m'a pas encore donné de réponse, par conséquent la présentation du budget est remise à un autre jour». Je doute fort que nous aurions bénéficié de l'appui de l'honorable représentante si nous avions agi ainsi.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ce que le premier ministre veut en fait dire maintenant, c'est qu'un gouvernement provincial se voit priver du droit de prendre une décision dans un domaine qui est de sa compétence parce qu'il ne satisfait pas aux exigences du gouvernement fédéral.

J'aimerais poser ma dernière question supplémentaire au ministre des Finances. Comment entend-il verser à la province de Québec les 40 millions de dollars d'impôts qui ne seront pas remis directement aux contribuables de cette province? Lui enverra-t-il un chèque, moyen qu'il a rejeté hier, pour le solde de 186 millions de dollars, ou l'enverra-t-il à M. Parizeau dans un sac en papier?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre aux questions précédentes. En moins de 48 heures, je crois, M. Parizeau a fait une proposition précise qui était complètement différente et que le gouvernement fédéral et les ministres provinciaux des Finances, qui avaient accepté mon offre, ont trouvée inacceptable. Je n'ai pas du tout essayé de faire chanter les ministres. J'ai fait une proposition. J'ai dit que je me retirerais du domaine de l'impôt sur le revenu pour leur céder la place. Bien entendu, M. Parizeau n'a rien voulu entendre. Il voudrait que je lui envoie un chèque. Au Québec, le gouvernement doit percevoir ses propres impôts.

Mais maintenant M. Parizeau ne veut pas percevoir l'impôt sur le revenu. Je réduis l'impôt fédéral et, pour ce qui est du Québec, je ne peux le faire qu'en accordant une remise aux contribuables québécois. Le gouvernement du Québec perçoit lui-même ses impôts depuis 1954, mais si M. Parizeau veut l'argent, il n'a qu'à percevoir la différence. J'ai écrit à M. Parizeau, au moment où il a fait sa contre-proposition, pour lui dire que nous étions disposés à procéder ainsi dans la mesure où il acceptait l'initiative sur la taxe de vente.

● (1422)

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À ACCEPTER LA POLITIQUE RELATIVE À LA TAXE DE VENTE PRÉSENTÉE PAR LE QUÉBEC

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné qu'il est maintenant évident que pour administrer la politique de remboursement annoncée cette semaine pour la province de Québec, cela coûtera au moins trois millions de dollars aux contribuables canadiens, et étant donné qu'aujourd'hui même dans la presse canadienne on annonce qu'une autre usine de textile sera fermée dans la province de Québec, le ministre des Finances et le gouvernement actuel sont-ils maintenant disposés à accepter la politique relative à la taxe de vente présentée par l'Assemblée nationale de la province de Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je ne vois, monsieur le président, aucune relation entre cela et un problème d'une usine de textile au Québec. En réponse à la question que l'honorable député me pose à ce moment-ci, je lui dirai que M. Parizeau a dit, aujourd'hui, que pour percevoir ses impôts, cela va lui coûter de l'argent. Évidemment, c'est l'argument que nous avançons depuis 1954. Le fait que la province de Québec ait son propre ministère du Revenu l'oblige à payer pour cette duplication de service. S'ils veulent éviter cela, qu'ils abolissent leur ministère du Revenu, et nous allons percevoir leurs impôts sur le revenu comme nous le faisons pour toutes les autres provinces, car nous sommes prêts à le leur offrir.